Voies d'accès écorégime	Voie des pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles				Voie de la certification environnementale		Voie des éléments favorables à la biodiversité	Montants unitaires indicatifs
Pratiques rémunérées	Diversification des cultures (TA et certaines CP de plein champ)	Maintien de prairies permanentes non labourées (PP)	Couverture végétale de l'inter-rang (CP)	Non cumulable	BIO / HVE / CE2+	Non cumulable	% IAE et jachères/SAU	
Niveau spécifique AB				ž	BIO	N		110 €/ha
Niveau supérieur	5 points	Ratio 90%	Ratio 95%		HVE		Ratio 10%	80 €/ha
Niveau de base	4 points	Ratio 80%	Ratio 75%		Certification CE2+		Ratio 7%	60 €/ha
Complément	Bonus « haies »							
Niveau unique	6% de haies sur la SAU (dont 6% sur les terres arables si l'exploitation a des terres arables) Certification « haie » attestant de la gestion durable des haies (notamment « Label Haie »)						Non cumulable	7 €/ha